

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 3 octobre 2017

N° 17.10.09.34

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

Mme MOULAOU en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

Modernisation de l'administration communale

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Jacques BOUSQUEL

Monsieur Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué aux Affaires générales, Ressources humaines, à la Sécurité, la vie associative et au Sport, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que le tableau des effectifs, couramment libellé comme tel et annexé au budget primitif et compte administratif, constitue la liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade, des emplois titulaires ou non, supposés ouverts budgétairement et pourvus ou non, distingués selon s'ils sont à temps complet ou temps non complet.



La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient notamment sur l'article R. 2313-3 l'alinéa 9 du Code général des collectivités territoriales qui exige : qu'un « état du personnel » soit annexé au budget et au compte administratif de la commune.

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, attribue à l'assemblée délibérante la compétence exclusive relative à la création des emplois, à la fixation des modalités de création (grade correspondant ou modalités particulières soit fonction, recrutement, rémunération...) et pose comme incontournable le **principe de réalisme financier**.

Au vu de ces précisions, il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs le poste suivant :

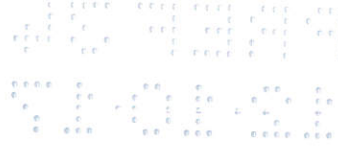
- ✓ Un poste d'attaché territorial

Il est également proposé de fermer le poste suivant:

- ✓ Un poste d'attaché principal

TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL PROJETE AU 9 OCTOBRE 2017

FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES			Création de postes	Suppression de postes	
					Temps complets (35h)	Temps non complets				
					Nombre de postes pourvus	Nombre de postes pourvus	Nombre d'heures / semaine			
ADMINISTRATIVE	A	Administrateur	Administrateur Hors classe							
			Administrateur							
		Attaché	Directeur							
			Attaché principal	1						1
	Secrétaire de Mairie	Attaché	6	6				1		
		Secrétaire de Mairie								
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2	1					
			Rédacteur principal de 2ème classe	1	1					
			Rédacteur	4	3					
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1					
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	16	7					
			Adjoint administratif	15	15					
TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				46	34			1	1	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle							
			Ingénieur en Chef de classe normale							
			Ingénieur Principal	3	2					
			Ingénieur							
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1						
			Technicien principal de 2ème classe	2	1					
			Technicien	1	1					
	C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	3	2					
			Agent de Maîtrise	3	1					
		Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	6	3					
			Adjoint technique principal de 2ème classe	11	4					
			Adjoint technique	42	32					
Adjoint technique	1		0	20h						
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				73	46	0		0	0	
POLICE	A	Directeur de Police Municipale	Directeur de Police Municipale							
	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	1					
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0					
			Chef de service de PM	1	0					
	C	Agent de police municipale	Chef de PM	1	1					
			Brigadier chef principal	4	2					
Gardien-Brigadier	10	4								
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				18	8			0	0	



		SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES								
CULTURELLE	A	Attaché de conserv. du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine							
		Bibliothécaire	Bibliothécaire							
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe							
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1					
			Assistant de conservation							
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe							
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	3					
			Adjoint du Patrimoine	1	1					
			SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE							
	A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat.							
			Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat.							
		Professeur d'établissement artistique	Professeur d'établissement artistique hors classe							
Professeur d'établissement artistique classe normale										
B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	3						
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1						
		Assistant d'enseignement artistique								
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				9	9			0	0	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	Conseiller des APS de 1ère classe							
			Conseiller des APS de 2ème classe							
			Conseiller des APS							
	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3	2					
			Educateur des APS principal de 2ème classe	1						
			Educateur des APS	3	2					
	C	Opérateur des APS	Opérateur des APS principal							
Opérateur des APS qualifié										
Aide Opérateur des APS										
TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				7	4			0	0	
ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	1						
			Animateur principal de 2ème classe	1	1					
			Animateur	3	3					
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe							
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	2					
Adjoint d'animation			5	4						
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION				12	10			0	0	



Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUSQUEL à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 12/10/2017
et publication le 20/10/2017